

## Installations portuaires et entreposage

Le déchargement à Istanbul et à Izmir peut prendre deux ou trois jours. Certains chargements doivent encore être transbordés dans des chalands et un emballage robuste s'impose. À Istanbul, la plupart des cargaisons sont déchargées à quai, mais les installations d'entreposage sont insuffisantes et la superficie des locaux couverts est limitée. Il faut veiller à notifier les compagnies locales de navigation avant d'expédier des cargaisons qui nécessitent l'utilisation d'engins de levage lourds.

## Marquage des marchandises

Le gouvernement turc n'exige pas ordinairement d'indiquer d'une manière particulière le pays d'origine des marchandises importées, mais les fausses indications sont interdites.

Les importations d'articles en or ou en argent doivent être conformes aux règlements en matière de poinçonnage. Dans le cas des films radiographiques, l'emballage intérieur en papier noir et les boîtes doivent mentionner la date limite d'utilisation.

Dans le cas du coton et de la gaze aseptique, l'emballage extérieur doit indiquer le nom et l'adresse du fabricant, ainsi que du pharmacien ou de l'agent commercial turc. Les médicaments, les produits pharmaceutiques et certaines préparations de toilette doivent être enregistrés et approuvés par le ministère turc de la Santé préalablement à leur importation car ils sont assujettis à des règlements exigeant un étiquetage détaillé.

Tous les produits industriels vendus en Turquie doivent porter une marque de commerce enregistrée.

Le nom et l'adresse des fabricants de colorants alimentaires inorganiques et organo-synthétiques, le nom commercial et l'appellation scientifique du produit, et s'il s'agit d'un mélange, le nom et le volume de chaque mélange, doivent être clairement indiqués sur les étiquettes.